



N°DEL146-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL DIX-NEUF** et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

**Conseillers communautaires présents :**

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme AUDOUY Véronique  
Mme SERRE Anne  
Mme BASLY-LAPEGUE Christine  
Mme LOUME-SEIXO Viviane  
Mme DUDOUS Dominique  
M. DUCHESNE Philippe  
Mme NIGITA Lydia  
M. LE BAIL Gérard  
Mme DELMON Catherine  
M. DUVIGNAU André  
Mme GIRODET Christine  
M. BEDAT Henri

**Donne pouvoir à :**

M. CARRERE Christian  
M. MAUCLAIR Stéphane  
Mme BONJEAN Elisabeth  
M. DROUIN André  
M. BALAO Serge  
Mme HENRARD Marie-Josée  
M. LE GLOAHEC Jean-Michel  
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère  
Mme DI MAURO Catherine  
M. BERTHOUX Christian  
Mme CANDAU Francette  
M. POMAREZ Serge

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

**Secrétaire de séance :** M. MAUCLAIR Stéphane

**OBJET : GEMAPI – DOSSIER DE CANDIDATURE DU PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE L’AGGLOMERATION DACQUOISE – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU GRAND DAX**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM) attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qui comprend les missions « 1, 2, 5, 8 » définies au L.211-7 I du Code de l’environnement ;

**Vu** le décret n°2015-536 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

**Vu** le décret n°2019-895 du 28 août 2019 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

**Vu** l’instruction du gouvernement du 29 juin 2017 relative au dispositif de labellisation des programmes d’actions de prévention des inondations « PAPI 3 » ;

**Vu** l’approbation de la stratégie locale de gestion du risque inondation de Dax, le 15 décembre 2016 ;

**Vu** la validation du projet de PAPI par le comité de pilotage le 18 octobre 2019 ;

Le dépôt du dossier de candidature du programme d’actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l’agglomération dacquoise est prévu pour la fin de l’année 2019 afin d’être présenté devant les premières instances de labellisation de 2020 (Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne à Toulouse et Commission Mixte Inondation à Paris).

Le projet de PAPI prévoit que l’Institution Adour en porte l’animation ainsi que diverses actions réalisées en régie. L’Institution Adour est également identifiée maître d’ouvrage pour le compte des communes et des EPCI-FP sur des actions considérées comme mutualisables à l’échelle du territoire, afin de simplifier les démarches de subvention et bénéficier d’économie d’échelle sur les investissements.

Des conventions bipartites fixant les rôles et responsabilités administratives et financières de chacun, notamment au regard des aides publiques, seront à prévoir dans ce cadre.

Pour compléter le dossier de candidature du PAPI, la communauté d’agglomération du Grand Dax doit s’engager à mettre en œuvre et financer les actions qui la concernent dans le délai imparti, et à participer financièrement aux actions mutualisables à l’échelle du territoire du PAPI.

Ainsi, considérant les mesures de prévention et de protection de la population à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des inondations, et considérant que la démarche PAPI s’est appuyée sur une large consultation des divers acteurs du territoire (élus, techniciens, services de l’Etat…) et de la population,

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL, A L’UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** le programme d’actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l’agglomération dacquoise,

**Article 2 : DECIDE DE S’ENGAGER** à assurer la maîtrise d’ouvrage et le financement des actions listées en annexe de la présente délibération, sous réserve de la labellisation du PAPI de l’agglomération dacquoise ;



**Article 3 : DECIDE DE S'ENGAGER** à participer financièrement à l'ensemble des actions mutualisables à l'échelle du territoire du PAPI telles que listées en annexe de la présente délibération, sous réserve de la labellisation du PAPI de l'agglomération dacquoise ;

**Article 4 : DECIDE DE S'ENGAGER** dans le programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération dacquoise pour la période 2020-2026, en formulant une lettre d'intention reprenant l'ensemble de ces éléments, lettre qui sera jointe au dossier de candidature.

**Article 5 : AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 6 novembre 2019  
LA PRESIDENTE,**

  
**Elisabeth BONJEAN.**

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le 14/11/2019

ID : 040-244000675-20191106-DEL146\_2019-DE

